



HAL
open science

Les constructions impersonnelles

Sophie Prévost

► **To cite this version:**

Sophie Prévost. Les constructions impersonnelles. Christiane Marchello-Nizia; Bernard Combettes; Sophie Prévost; Tobias Scheer. Grande Grammaire Historique du Français, 2, De Gruyter Mouton, pp.1268-1283, 2020, 978-3-11-034553-7. halshs-03095473

HAL Id: halshs-03095473

<https://shs.hal.science/halshs-03095473>

Submitted on 9 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ner comme mot-réponse, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas de *pas* : *Quand viendras-tu ? Jamais ; Viendras-tu ? *Pas / Non.*

Références bibliographiques :

Ashby 2001 ; Ayres-Bennett 1994, 2004 ; Buridant 2000a ; Dahl 1979 ; Dufter et Stark 2007 ; Foulet³1930 [1919] ; Givon 1976 ; Glikman et Mazziotta 2014 ; Gougenheim 1984 [1951] ; Hansen 2009, 2014, 2018 ; Hansen et Visconti (éd.) 2014 ; Hopper 1991 ; Ingham 2011b ; Jespersen 1917 ; Koch et Oesterreicher 2001 ; Lambrecht 1987 ; Larrivée 2011 ; Larrivée et Ingham (éd.) 2011 ; Lehmann²1995 [1982] ; *Lingua* 2014 ; Marchello-Nizia²1997a [1979], 2012 ; Martin 1972 ; Martineau 2011 ; Martineau et Mougeon 2002 ; Martineau et Vinet 2005 ; Moignet 1959 ; Moreau 1986 ; Posner 1985 ; Price 1962, 1971, 1978, 1993 ; Reid 1939 ; Schøsler et Völker 2014 ; Skårup 1975 ; Steinmeyer 1979 ; van der Auwera 2009.

35.3 Les formes de phrase

35.3.1 Les constructions impersonnelles

L'appellation « constructions impersonnelles » regroupe des constructions assez diverses, mais qui ont en commun d'avoir pour sujet le pronom impersonnel *il* ou le démonstratif *ce / cela / ça*. La classification de ces constructions est complexe, mêlant des critères syntaxiques et sémantiques, et, si l'on envisage la diversité des cas de figure attestés depuis l'ancien français (AF), il n'en existe aucune de pleinement satisfaisante. La classification présentée ci-dessous est inspirée de celles proposées par Buridant (2000a) et par Riegel et al. (1994). Sont ainsi regroupés sous l'appellation de constructions impersonnelles, et abordés successivement dans les pages qui suivent, les verbes impersonnels (typiquement les verbes météorologiques), les constructions en *être*, *avoir*, *et aller* et *venir*, et celles ayant une contrepartie personnelle (*il faut bien qu'il arrive un moment où l'on s'arrête*, Poincaré *Valeur Science*, 1901-1911, p. 77). Ces différentes constructions, qui dénotent un degré d'impersonnalisation plus ou moins grand, sont attestées dès les débuts du français, mais elles ont connu divers changements, dont les pages qui suivent donnent un aperçu, sans prétendre à l'exhaustivité.

Un point majeur, et qui concerne l'ensemble des constructions, est le caractère initialement facultatif du pronom *il*. La possibilité de ne pas exprimer le sujet grammatical en AF, et jusqu'au milieu du 16^e s., est un trait général de la langue, mais le pronom dit « impersonnel », ou « explétif », probablement en raison de sa vacuité sémantico-référentielle, restera longtemps à la traîne des autres pronoms (► 34.1.1). Il peut d'ailleurs encore, en FMod, dans un registre peu soutenu, ne pas être exprimé (*Faut attendre son tour*, Izzo *Khéops*, 1995, p. 152 ; *Y a pas le feu*, id., p. 299). Le caractère optionnel, pendant plusieurs siècles, de l'expression du pronom rend ambiguës certaines constructions, ambiguïté renforcée par un système d'accord longtemps hésitant (voir 35.5). Par ailleurs, si *il* reste le sujet grammatical le plus fréquent tout au long de la période médiévale, il est concurrencé très tôt par le pronom *ce*, concurrence qui s'accroîtra à partir du 17^e s., le démonstratif (sous différentes formes : *ço*, *ce*, *cela*, *ça*) en venant même à le supplanter dans certaines constructions.

35.3.1.1 Les verbes essentiellement impersonnels

a. Les verbes dénotant des phénomènes météorologiques et temporels

Ce type de verbes, considéré comme « avalent » (dépourvu de valence verbale) dans ses réalisations prototypiques (sujet « impersonnel » et absence de complément) est attesté dès

les premiers textes. En AF, le plus souvent, le pronom n'est pas exprimé, même si, très tôt (*StAlexis*) on en relève quelques occurrences :

Quant li jurz passet ed il fut anuitét, / Ço dist li pedres [...] (StAlexis, ca 1050, v. 51-52)

‘Quand le jour fut passé et la nuit fut venue, le père dit [...]’

les nes comancent a vaucrer, / tone et pluet, vante et esclaire, / molt comança lait tens a faire (Eneas, ca 1155, v. 190-192)

‘Les bateaux commencent à naviguer, il tonne, il pleut, il vante et il y a des éclairs, il commença à faire fort mauvais temps’

Plus nombreux en AF (voir Buridant 2000a : § 317 pour une revue détaillée) qu'en FMod, certains de ces verbes commencent à disparaître à partir du MF (*espoissier* : ‘s’assombrir’), mais d’autres sont encore attestés au 16^e s. avant de sortir progressivement de l’usage (voir Gougenheim 1984 [1951] : 121) : *esclairier* (‘faire des éclairs’), *anuitier* (‘faire nuit’), *ajourner*, *ajornir* (‘se lever (le jour)’ / ‘se faire jour’), *fouldroyer* (‘lancer des éclairs’), remplacés pour certains par des locutions verbales (‘être / faire jour / nuit’).

Dès le 14^e s. (et peut-être plus tôt, la rareté des occurrences ne permettant pas de proposer une datation précise et certaine), certains de ces verbes peuvent entrer dans des constructions bivalentes, le verbe prenant un complément (ex. (a) ci-dessous). On trouve par ailleurs pour certains de ces verbes, dès l’AF, des emplois personnels (b, c), les deux pouvant se combiner, comme en (e). Dans les deux cas, le verbe perd sa signification strictement météorologique, pour revêtir une valeur métaphorique (on notera par ailleurs la possibilité, à des fins généralement poétiques, d’« impersonnaliser » un verbe personnel : *il pleure dans mon cœur comme il pleut sur la ville*, Verlaine, *Romances sans paroles*, 1874). Il convient enfin de noter la possible présence d’un pronom datif « d’intérêt », attestée dès le 13^e s. (b, d-e), et qui s’est maintenue jusqu’au FMod (voir Meulleman et Paykin 2018) :

(a) *Et pour ce meschief et pour l’enfermeté du païs, la ou il ne pleut nulle foiz goute d’yauve, nous vint la maladie de l’ost (JoinvilleMémoires, déb. 14^e s., p. 144)*

(b) *D’unes chaudes lermes li pleut / l’eve qui li descent des iex. (RenartDole, déb. 13^e s., v. 4090-4091)*

‘En chaudes larmes lui pleut l’eau qui coule de ses yeux.’

(c) *et n’y avoit en tout le camp lieu ne endroit, pour se mettre seurément à couvert, que soubdain on ne se trovast accablé d’une nuee de flesches et de traicts, qui y pleuvoient incessamment de tous costez. (VigenèreDécadence, 1577, p. 328)*

(d) *sçavez vous bien pourquoi j’ayme tant à boire, c’est pour ce que j’ay une belle joye quand il me pleut dans le ventre. (BeroaldeParvenir, 1616, p. 147)*

(e) – *m’a reçu en robe de chambre et les cheveux relevés, digne du soleil qui lui pleuvait son or et son opale sur la tête. – (BarbeyMemorandum1, 1838, p. 214)*

Il faut enfin souligner l’utilisation, depuis au moins la seconde moitié du 19^e s., du pronom *ça* (interprété en FMod comme une forme réduite de *cela*, que l’on ne trouve d’ailleurs jamais dans ce type d’emploi, mais dont l’origine est discutée : ► 30.4.4 et Marchello-Nizia 2019) à la place de *il* (l’alternance n’étant d’ailleurs pas réservée aux verbes météorologiques, comme on le verra plus bas), cet usage, relevant d’un registre peu soutenu. Contrairement à d’autres cas d’alternance *ça* / *il*, la présence de *ça* n’induit pas de changement de construction par rapport à celle de *il*. *Ça*, qui d’une manière générale introduit une « référence indistincte » (alors que *il* serait non référentiel : Corblin 1990), permet, dans le cas précis des verbes météorologiques, d’« étendre un prédicat météorologique à l’ensemble de la situation ambiante [tout en suggérant] l’intensité du phénomène » (Riegel et al. 1994 :

754 ; pour une discussion sur cette question, voir Cadiot 1986, 1988, Creissels 2018, Maillard 1988, Ruwet 1990) :

Je l'ai vu au fort d'Issy, un jour où ça pleuvait fort et où sa nature sanguine se grisait du spectacle. (GoncourtJournal2, 1870, p. 858)
Ici, à droite et à gauche de notre secteur, ça tonne sans arrêt, coups sourds et denses de chez nous (on dit « un qui part ») éclatements plus secs et précédés d'un sifflement (on dit « ça arrive ») des obus tirés par les Allemands. (SartreLettres2, p. 224)

b. *Les verbes et locutions verbales dénotant l'obligation / nécessité, la permission, la possibilité, la convenance*

Cette seconde catégorie regroupe en AF des verbes ou des locutions verbales dans lesquels l'agent responsable de l'état ou du procès reste pareillement non spécifié, et qui expriment des notions telles que la nécessité (*estouvoir*, (*es*)*covenir*, *estre mestier*, *faloir*...), la convenance, (*aferir*, *apendre*, *estre droit / raison*, ...), la certitude (*conster*), l'évidence (*aparoir*), la permission, la possibilité (*loisir*). Elle est attestée depuis l'AF, mais certaines formes ont disparu, entre le MF et le 17^e s., ou ont été refaites (*aparoir* > *apparaitre*), tandis que d'autres, généralement des locutions verbales, sont apparues. Certains de ces verbes ont aussi une construction personnelle (p. ex. *aparoir*). Il ne s'agit pas de tous les recenser (pour une présentation détaillée pour l'AF, voir Buridant 2000a : § 320-321), mais de dégager leurs caractéristiques syntaxiques communes, ainsi que l'évolution de celles-ci. La plupart prennent, depuis les débuts du français, un infinitif et / ou une complétive comme complément (on parle de « séquence impersonnelle », voir entre autres Riegel et al. 1994, Dufresne et Dupuis 2008, 2010), mais certains se construisent sans complément (*Encore apert il bien a vostre hiaume !*, *TristanProse*, apr. 1240, p 185 'cela se voit bien à votre heaume !').

Pour les verbes dénotant l'obligation, catégorie qui servira ici d'exemple, en AF *estouvoir* et (*es*)*covenir* occupent une place majeure. Ils peuvent être accompagnés d'un pronom objet indirect, désignant le bénéficiaire. Ils se construisent tous deux avec l'infinitif, ainsi qu'avec une complétive pour le second (ex. (d-e) ci-dessous), selon que le sujet de la séquence impersonnelle est identique ou non à celui du verbe régisseur. *Estouvoir* ne dépasse pas le début du 15^e s. (ex. de Ch. de Pizan, cité par le *Dictionnaire de Moyen Français*), et *escovenir* le milieu du 15^e s. :

- (a) *Or n'estot dire del pedra e de la medra / E de la spuse cum il s'en doloserent (StAlexis, v. 591-592)*
'Il n'est pas utile de parler du père et de la mère, et de l'épouse, combien ils en souffrirent'
- (b) *il nos estuet garison querre (Eneas1, ca 1155, v. 345)*
'Il nous faut chercher des provisions'
- (c) *plus bel sejour n'estuet a querre (RenartDole, déb. 13^e s., v. 1981)*
'Il n'est pas nécessaire de chercher un meilleur séjour'
- (d) « *Sire il ne covient que vos en façoiz plus que fet en avez* » (*Graal, ca 1225, p. 168c*)
'« Seigneur, il n'est pas nécessaire que vous en façiez plus que ce que vous avez fait »'
- (e) *et pour ce convient que le proudomme trote a pié ou a cheval (QuinzeJoyes, ca 1400, p. 18)*
- (f) *Mais lever m'estuet prestement. (Ch. de Pizan, Livre du Chemin de longue estude, 1402-1403, p. 30)*

Comme le montre l'exemple (c), l'infinitif peut être précédé de la préposition *a*, les deux constructions – directe et prépositionnelle – alternant pendant plusieurs siècles. A partir du 17^e s., *a / à* est progressivement remplacé par *de*, et la construction directe disparaît au cours du siècle :

*Pour les diverses figures des terres, diversement néanmoins ne veulent-elles estre maniées, ains tout d'une façon **convient les arpenter ou mesurer** (SerresAgriculture1, 1604, p. 27) pour laquelle cause l'on s'abstient de leur en bailler à manger, lors qu'il **convient de les engraisser**. (SerresAgriculture1, p. 326)*

Le substantif *mestier* entre en AF et en MF dans des locutions verbales variées (avec « être » ou « avoir »), exprimant l'obligation ou la nécessité. La locution peut être suivie d'un infinitif introduit par la préposition *de* ou construit de manière directe (ex. (d) ci-dessous), ou d'une proposition (c) ou bien encore d'un groupe nominal, prépositionnel ou non (a-b). *Mestier* entre par ailleurs dans des constructions personnelles (*Cil a mestier grant de sejour, Eneas1*, v. 3299 'celui-ci a grand besoin de repos'), l'apparition des deux constructions étant concomitante et le glissement de sens de l'une à l'autre s'expliquant aisément (« avoir besoin de quelque chose » / « quelque chose est utile / nécessaire »). Les locutions « avoir / estre mestier », sortent de l'usage à la fin du 15^e s., mais l'on en trouve encore des attestations sporadiques au milieu du 16^e s. (d) :

- (a) *ne lor avoit mestier parage / ne hardemant ne vasalage, / et nen estoit leus de deffendre. (Eneas1, v. 15-17)*
'Noblesse, courage et mérite ne leur servaient à rien, et il n'y avait pas d'occasion de se défendre.'
- (b) *Et pour ce, en telz cas **est mestier de la sentence et discreccion du juge**. (OresteAristote-Commentaire, 1370, p. 325)*
- (c) – *Par ma foy, ce dit Conrard, **il n'est ja mestier qu'il vous soit celé**, je y suis amoureux voirement. (CentNouvelles, 1456-1467, p. 175)*
- (d) *car **il n'est mestier si fort enfoncer en gueret** [...] (EtienneAgriculture, 1564, p. 100 v°)*

Besoin, qui a en commun avec *mestier* la possibilité d'entrer dans des constructions impersonnelle et personnelle, selon un processus de glissement sémantique analogue (dès l'AF : *ge n'ai besoing d'autrui amer, Eneas1*, v. 1319), mais aussi impersonnelle sans complément (ex. (b) ci-dessous) connaît une évolution inverse à *mestier* : rare en AF, la locution impersonnelle se développe à partir du MF :

- (a) *Diex le face, ce dist Palamidés, ensi com **il en est besoins**. (TristanProse, ap. 1240, p. 190)*
'Que Dieu le fasse, dit Palamède, ainsi comme il est nécessaire.'
- (b) *et, ma dame, qui est vostre confesseur, pour lui donner quelque puissance, **se besoing est** ? (SaleSaintré, 1456, p. 255)*
- (c) *Nous avons advisé, pour le bien du Roy et de son party et de nous tous, qu'**il est besoing que chevauchons**. (BueilJouvencel2, 1461, p. 84)*
- (d) *Et tant mieux, dès qu'il ne s'agit point de composer, quand **il n'est besoin que de laisser courir la plume**, M De Balzac est passé maître (MussetArticles, 1832, p. 608)*
- (e) ***Point n'est besoin pour cela de pénétrer le mécanisme de cet équilibre**. (Poincaré ValeurScience, 1901-1911, p. 176)*

Elle se fige néanmoins à partir du 19^e s. en *point n'est besoin* (ex. (e) ci-dessus), relevant d'un registre soutenu, remplacée par la locution « être nécessaire », qui n'a commencé à se développer qu'au milieu du 14^e s. :

*L'aliance fu faite et confermee, et si i ot mout de paroles et de conjuremens, lesquelz **il n'est pas nécessaire de reciter**. (BersuireDecades9, 1354, p. 39)*
*Pour quoy **est nécessaire de se pourveoir d'amys**. (CommynesMémoires1, fin 15^e s., p. 43)*

Faillir, dont le sens d'obligation se développe à partir du sens de manque présent dans la construction personnelle (*Deus l'en durra asez, qui **ja ne li faldra**, PontStMaxenceBecket,*

1172, p. 118, v. 3 ‘Dieu lui en donnera assez, qui jamais ne lui fera défaut’), apparaît tout d’abord avec un complément nominal, et, lorsque le pronom sujet est absent, dans des constructions souvent ambiguës quant à l’interprétation du verbe (construction personnelle « faire défaut » ou construction impersonnelle « falloir »), comme dans l’exemple suivant :

« *Sire, / puis qu’il le vos convient a dire, / vez qu’a ma dame robe faut* » (MeunRose2, 1269-1278, v. 13695-13697)

‘« Seigneur, puisqu’il faut vous le dire, voyez qu’à ma dame il faut une robe (ou : une robe manque / il manque une robe) »’

Ce n’est qu’à partir du 14^e s. que le verbe peut être suivi d’une séquence infinitive (a), puis propositionnelle (b), et qu’il supplante progressivement le verbe *estovoir* :

(a) *Je te di comme a mon ami / Qu’aler ne me faut ne courir / Loing ne près, pour euls secourir* (MachautFortune, 1341, p. 79)

(b) *se je voel avoir ma delivrance, il faudra que je remette arriere tout ce dont je sui en saisine* (FroissartChroniques, fin 14^e s., p. 487)

La création au 15^e s. de l’infinitif *fal(l)oir* (sur le modèle de *valoir*) permettra la répartition des deux valeurs sémantiques entre *faillir* et *falloir*.

35.3.1.2 Les constructions verbales en *être*, *avoir*, et *aller* et *venir*

Les locutions en *être* et *avoir* suivis d’un groupe nominal et dénotant l’existence sont attestées dès le 11^e s. (presque toujours avec un complément de lieu pour *avoir*, moins systématiquement avec *être*) :

(a) *Anprés iço i est Neimes venud, / Meillor vassal n’out en la curt de lui* (Roland, v. 775)

‘Après cela Naimés s’est présenté, il n’y avait pas à la cour de meilleur vassal que lui’

(b) *Deus, cum par est mainz huem pur le siecle avoglez ! / N’i est amurs ne fei ne pais ne charitez.* (PontStMaxenceBecket, 1172-1174, v. 4571-4572)

‘Dieu, combien est plus d’un homme de ce monde aveuglé ! Il n’y est amour, ni foi ni paix ni charité.’

(c) *Mes je sai bien qu’il an sunt maintes / qui ne veulent pas estre ençaintes* (MeunRose1, v. 4521-4522)

‘Mais je sais bien qu’il y en a maintes qui ne veulent pas être enceintes’

On trouve aussi très tôt des constructions comportant un nom dénotant la durée ou le repérage dans le temps, qui se sont maintenues jusqu’au FMod, bien que l’utilisation du verbe *être* (f) ait cédé le terrain au verbe *avoir* :

(d) *Or ne lairai nem mete an lur bailie ; / Nem conuistrunt : tanz jurz ad que nem virent.* (StAlexis, v. 209-210)

‘Je ne manquerai pas de me mettre en leur pouvoir ; ils ne me reconnaîtront pas : il y a tant de jours qu’ils ne m’ont vu.’

(e) *Il a passé set ans touz acomplis / Que ne finai d’aler par le país, / De vostre non demander et querir.* (AmiAmil, ca 1200, v. 188-190)

‘Voilà sept ans révolus que je n’ai cessé de parcourir la pays, de demander et chercher votre nom.’

(f) *Je vous en croy, mais toutesfoiz il est la seul, et sans chandelle, et sont plus de deux heures qu’il y est.* (CentNouvelles, 1456-1467, p. 269)

‘[...] et il y a plus de deux heures qu’il y est.’

Deux locutions verbales construites avec *avoir* et signifiant, pour la première, l'éloignement dans le temps (*piece avoir*) et, pour la seconde, la proximité (*guere(s) / g(u)aire(s) avoir*) se sont lexicalisées, avec la forme verbale au présent, en adverbess temporels : *piece a* > *pieça* et *n'a guaires* > *nag(u)aires / naguere(s)*. Dans les deux cas, locutions et adverbess co-existent dès les débuts du français ((g, h) et (k-l)) – même s'il convient de rester prudent quant à l'interprétation des graphies – y compris au sein d'un même texte. *Piece a* ne semble pas dépasser le début du 15^e s. (i), l'adverbe n'étant de son côté plus attesté (dans le corpus) après Montaigne (j). Quant à *n'a guère*, la locution se maintient jusqu'à la fin du 16^e s. (n), et l'adverbe s'est conservé jusqu'au FMod, mais avec un changement de sens important, puisqu'il signifie désormais « autrefois » (évolution sémantique qui s'amorce dès le MF) :

- (g) *Il m'en a fait **pieça** le don, / ne la perdrai mes sanz raison* (*Eneas1*, ca 1155, v. 3463-3464)
'Il m'en a fait le don il y a longtemps, je ne la perdrai pas sans raison'
- (h) *N'en ot, **piece a**, nul herbergié.* (*TroyesYvain*, 1177-1181, v. 259)
'Il n'en avait depuis longtemps hébergé aucun.'
- (i) *Mais la bonne et naturelle fille [...] le(ur) respondoit de tres hardi courage que sanz faille il s'en estoit fuyz **grant piece avoit*** (*PizanCité*, entre 1404 et 1405, p. 327v°)
- (j) *Une humeur vaine et despensiere que j'avois apres cette sorte de meuble [...], je l'ay **pieça** abandonnée.* (*MontaigneEssais*, 1592, p. 829)
- (k) *Il n'a **gaires** que ge i fui, / mon pere vi, parlai a lui.* (*Eneas2*, v. 6205-6206)
'Il n'y a guère de temps que j'y fus, j'y vis mon père, lui parlai.'
- (l) *Meesmement les quartenaires / Garir i vi encor **nagaires**.* (*CoinciMiracles3*, 1218-1227, v. 414)
'J'y vis encore pareillement guérir ceux atteints de la fièvre quarte il y a peu de temps.'
- (m) *Je cognois mon tort, je cognois mon cas, et viens **nagueres** d'une place ou l'on faisoit bonne chere.* (*CentNouvelles*, p. 29)
- (n) *Toutefois sa race n'est pas fort ancienne, et n'y a **gueres** qu'elle prit son commencement soubz Amithaon.* (*VigenèreDécadence*, 1577, p. 324)

Globalement, les locutions existentielles et temporelles n'ont guère évolué au fil des siècles, hormis pour ce qui concerne, d'une part la question de l'accord, aussi bien avec *être* qu'avec *avoir* (voir ci-dessus les exemples (c) et (f)), point qui sera développé en 35.5, et d'autre part la présence de l'adverbe *i / y*, devenue obligatoire avec *avoir*. En effet, dans les locutions existentielles et temporelles, la présence de l'adverbe est hésitante jusqu'au 14^e s. En AF, le plus souvent, il n'est pas exprimé lorsque figure par ailleurs dans la phrase un complément de lieu ou de temps, et il l'est au contraire lorsqu'un tel élément fait défaut. Mais la règle n'est pas absolue, et l'on trouve des exceptions aux deux cas de figure, bien qu'elles soient rares, en particulier pour le second (*Toute la chars m'est des cuisses sevrete, / Desci as os n'en i a point remese*, *AmiAmil*, v. 2587-2588 'toute la chair m'en est ôtée, d'ici aux os, il n'y en reste point' ; *Le segrestain unt mis par fiance erramment / Qu'al premier flot irad ariere, s'il a vent*, *PontStMaxenceBecket*, 1172-1174, v. 4709-4710 'ils ont convenu avec le sacristain aussitôt qu'il repartira à la première marée, s'il [y] a du vent.). Au 14^e s., Melander (1921, cité par Marchello-Nizia²1997a [1979] : 408) n'a relevé chez Joinville que 6 cas où (*il*) *y a* est accompagné d'un complément de lieu (*et y ot grant assaut de Turs à l'ost le roy*, *JoinvilleMémoires*, p. 146). Mais dès le 15^e s., la présence de l'adverbe, conjointement à celle d'un complément de temps ou de lieu, commence à se répandre (voir Marchello-Nizia²1997a : 408). Premier signe de figement, sa présence est devenue majoritaire chez Commynes, tendance qui s'accroîtra au siècle suivant, même si l'adverbe peut encore parfois faire défaut :

En la ville de Pau en Bearn eust ung apothicaire que l'on nommoit maistre Estienne. (M. de Navarre, *l'Heptameron*, p. 395, cité par Gougenheim 1984 [1951] : 122)

Par ailleurs, certaines tournures ont disparu du français entre le MF et le 17^e s. Il s'agit par exemple de la locution *n' (i) a CIL* (textuellement 'il n'y a pas celui-ci' que l'on traduira par 'il n'y (en) a aucun'). Bien attestée en AF, où elle est une façon courante d'exprimer l'assertion d'une totalité à travers une double négation (= 'tous'), elle se raréfie dès le MF, ne se rencontrant plus que dans quelques textes du corpus (*ArrasMélusine*, *BueilJouvencel*, *QuinzeJoies*, *CentNouvelles*, *VigneullesNouvelles*), et elle devient sporadique à partir du 16^e s., les dernières occurrences, dans le corpus, ne dépassant pas le début du 17^e s. :

n'i a celui cierge ne port / et ne face armes porter / por plus segurement aler. (*Eneas2*, v. 6140-6142)

'il n'y en a pas un qui ne porte un cierge et ne fasse porter des armes pour cheminer plus sûrement.'

car la vie que vous avez faite depuis plus de deux Lunes vous a changé de sorte le visage, et tant osté de la vive couleur que vous souliez avoir, qu'il n'y a celui qui n'y soit trompé en vous regardant. (*UrféAstrée*, 1610, p. 335)

De même, attestée à partir du 12^e s, la construction « *i avoir* + participe passé », qui laisse indéterminé l'agent du procès, se raréfie dès le MF, et on ne la trouve plus après le milieu du 16^e s. :

E se volez tenir qu'avez covenancié, / Fetes de vostre part asembler le clergié, / E jeo tuz mes barons, ja n'i avra targié (*PontStMaxenceBecket*, 1172-1174, v. 917-919)

'Et si vous voulez respecter ce que vous convenu, faites de votre côté assembler le clergé, et moi tous mes guerriers, il ne sera pas tardé (= sans tarder)'

Et Dieu sçayt comment il y eut beu et guallé (*Rabelais, Œuvres*, IV, p. 25, cité par Gougenheim 1984 : 124)

Le verbe *aller* est attesté en construction absolue, sans complément, dès le 11^e s., l'expression dénotant le cours des choses rapporté à un « bénéficiaire » (*nos* dans les deux exemples ci-dessous), généralement connoté positivement ou négativement par un adverbe (il est à noter que l'expression n'est employée qu'en discours direct) :

« *Seignurs, dist il, mult malement nos vait !* » (*Roland*, v. 2106)

'« Seigneurs, les choses vont mal pour nous ! »'

Kar tant cum voudrom nos amer / E securre e entrajuer, / Tant nos ira il auques bien. (*StMaureChronNormandie*, 1174, v. 14749-14751)

'Car tant que nous voudrions nous aimer, et secourir et aider, il en ira plutôt bien pour nous.'

Dès la fin du 12^e s. le verbe apparaît avec un complément prépositionnel, puis, en MF seulement semble-t-il, avec *en* (= *de cela*), sans que ne disparaisse par ailleurs la construction sans complément (c), le procès étant désormais privé de bénéficiaire, mais restant porteur d'une qualification, parfois en puissance (*comment*, *comme*) :

(a) *Si va de moi con fait del champion / Qui de lon tens aprent a escremir, / Et kant il vient ou champ as cous ferir, / Si ne seit rien d'escu ne de baston.* (*BethuneChansons*, fin 12^e s., p. 4, v. 37)

'Il en va de moi comme du champion, qui pendant longtemps apprend l'escrime, et quand il vient au champ pour se battre, il ne connaît rien de l'écu et du bâton.'

(b) *Monseigneur, dist il, je vous ay ja dit comment il en va, et je ne pense pas qu'elle dye au contraire.* (*CentNouvelles*, p. 161)

- (c) *Or bien, bien, dit l'autre, je vois bien comment il va, car ce n'est pas la première que vous avés fait.* (VigneullesNouvelles, 1515, p. 108)
- (d) *Je ne voudrais faire pareille requeste au Roy, mon bon frere, vostre maistre, ni à aucun Prince et Potentat de la Chrestienté, là où il iroit de leur Estat, comme il y va du mien en ceste affaire.* (LEstoileRegistre5, 1587, p. 211)
- (e) *je veux savoir comme il en ira demain avec ma jolie danseuse.* (RetifBretonnePaysan, 1776, p. 131)

A partir du 19^e s., dans les constructions sans complément, *il* est supplanté par *ça* (rarement *cela*) :

mais il n'y a pas de mal, c'est ce qu'il faut : ça n'en ira que mieux. (ScribeMariage, 1826, p. 402)

Tout à coup, il s'est arrêté et s'est écrié, comme s'il se réveillait : « ça va bien mal, nom de dieu ! » (GoncourtJournal2, p. 632),

et s'opère ainsi désormais une répartition complémentaire sur les plans syntaxique et sémantique entre : *ça va* (*bien / mieux / mal ...*) et *il (en) va* (*ainsi / de même / ...*) *de / avec X* :

et il en va de même pour La seizième lame de ce cube (PerecModeEmploi, 1978, p. 94)

Bâtie sur le verbe *venir*, la locution *quant ce vint / vient / viendra* (*ce* étant dénué ici de toute valeur référentielle), plus rarement *quant il vint / vient / viendra* (le pronom – *ce* ou *il* – peut être omis : ex. (a), (c) ci-dessous) dénote dès les plus anciens textes l'arrivée ou la réalisation d'un événement, temporel ou non, qui est le plus souvent exprimé sous forme d'un groupe nominal (GN), ou d'un infinitif substantivé. Précédé de la préposition *a / à*, le GN peut cependant, à partir du 14^e s., être construit directement (d). L'événement peut aussi, dès le 12^e s., être exprimé sous forme propositionnelle (c). Encore bien vivante au 16^e s., la construction semble disparaître de la langue à la fin de ce siècle : le corpus n'en offre qu'une occurrence au milieu du 17^e s. (f) :

- (a) *Quant vint al fare, dunc le funt gentement.* (StAlexis, ca 1050, v. 47)
'Quand vient le moment de le faire, ils le font courtoisement.'
- (b) *Quant ce vendra au departir, / Ge vos dorrai ma drierie, / Vos moi la vostre, bele amie.* (BeroulTristan, entre 1165 et 1200, v. 2686-2688)
'Quand il sera temps de partir, je vous donnerai mon affection, et vous la vôtre à moi, belle amie.'
- (c) *Quant vint que l'aube fu crevee, / La dameisele fu levee* (TroyesYvain, v. 4921-4922)
'Quand l'aube eut éclosé, la demoiselle était levée'
- (d) *Et quant ce vint le lendemain, si s'en ala les armeüres veoir* (Berinus1, ca 1370, p. 248)
- (e) *Mais quand ce vint à chausser celle de la jambe gauche, il fait semblant d'avoir mal à la jambe [...]* (DesPériersRécréations, 1561, p. 85)
- (f) *Quand ce vint sur le soir, il eut soif, et prit un peu d'eau* (CoeffeteauHistoire, 1646, p. 453)

35.3.1.3 Les verbes ayant une contrepartie personnelle

Dès l'AF de nombreux verbes peuvent entrer à la fois dans une construction personnelle et impersonnelle, le passage de l'une à l'autre s'accompagnant d'un changement plus ou moins important dans la structure actantielle du verbe, mais sans divergence sémantique majeure (contrairement à, par exemple, *faillir*, évoqué plus haut). On classera ces verbes en deux catégories : ceux dénotant un procès psychologique, au sens large du terme, et ayant très

majoritairement, depuis l'AF, une séquence impersonnelle infinitive ou propositionnelle, et l'ensemble des autres verbes, sémantiquement plus variés, dont la séquence impersonnelle revêt plus souvent la forme d'un GN, bien qu'elle puisse aussi être de nature verbale. Tous ont la possibilité d'entrer dans une construction personnelle dans laquelle le sujet correspond à la séquence impersonnelle de la contrepartie impersonnelle (*il arrive trois hommes / trois hommes arrivent ; il m'importe peu qu'il parte / qu'il parte m'importe peu*), mais l'alternance s'observe bien davantage, depuis les débuts du français, avec les référents nominaux, la langue ayant toujours été réticente à promouvoir les infinitifs et les propositions au statut de sujet.

a. *Les verbes majoritairement à séquence infinitive ou propositionnelle (dénotant un procès psychologique)*

Dès l'AF, nombreux sont les verbes ou locutions verbales « marquant l'appréciation / le jugement, le souvenir, les sentiments, sensations et émotions s'imposant à l'esprit sans décision volontaire du sujet » (Buridant 2000a : § 321, qui fournit une longue liste des verbes recensés pour l'AF). Ils sont fréquemment accompagnés d'un pronom (ou plus rarement d'un GN) objet indirect désignant le bénéficiaire / siège du procès. Ils sont parfois suivis d'une séquence nominale (ex. (a) ci-dessous), possibilité qui se perd avec la disparition des rares verbes autorisant cette construction en AF. Ils sont bien plus fréquemment suivis d'une séquence infinitive, prépositionnelle ou non (b-e) et / ou propositionnelle (f-h), ou bien sont construits de manière absolue (p. ex. *peser* (c), *plaisir*). Les exemples ci-dessous n'offrent que quelques exemples des nombreuses formes attestées en AF et en MF :

- (a) *Dunc li remembret de sun seinor celeste, / Que plus ad cher que tut avoir terrestre. (StAlexis, ca 1050, v. 57-58)*
 'Alors il lui souvient (il se souvient) de son seigneur céleste, qu'il a plus cher que tout bien terrestre.'
- (b) *Pur ceo nel voil cunter, / Ainz me plaist demustrer / Par vereies raisuns / Des embolismesuns. (ThaonComput, 1113 ou 1119, v. 2381-2384)*
 'Pour cette raison je ne veux le raconter, mais il me plaît de faire la preuve, par de vrais arguments, des embolismes.'
- (c) *Einz m'an irai, si ne vos poist, / Que plus demorer ne me loist. (TroyesYvain, 1177-1181, v. 4029-4030)*
 'Mais il me faut partir, si cela ne vous pèse, car je n'ai pas le loisir de rester plus longtemps.'
- (d) [...] *n'onc vivre ne li abelit / fors en oiseuse et en delit. (MeunRose2, 1269-1278, v. 14501-14502)*
 'et jamais aucune autre vie ne lui a convenu que oiseuse et emplie de plaisir.'
- (e) *Et ne dit pas nostre bon pere saint Augustin qu'il ne loist a personne < qu'il n'est permis à personne > de soy oster la vie ne tollir < ni de se couper > ung sien membre ? (Cent-Nouvelles, 1456-1467, p. 143)*
- (f) *ce m'est molt bel se vels amer, / tu ne me doiz noiant celer. (Eneas2, ca 1155, v. 8477-8478)*
 'Cela m'est agréable si tu veux aimer, tu ne dois rien me cacher.'
- (g) « *Dame por Dieu dites moi noveles dou chevalier qui par ci passa hier a qui vos deistes que vos le deviez bien conoistre, car il m'est tart que je le sache qui il est* ». (Graal, ca 1225, p. 176d)
 '« Dame pour l'amour de Dieu, donnez-moi des nouvelles du chevalier qui passa par ici hier et à qui vous dites que vous le connaissiez, car il me tarde de savoir qui il est ».'

- (h) *et, lorsqu'il la remeut < bouge > elle le point < pique > et envenime < empoisonne >, ne point ne lui remembre que longuement l'a tenue sanz lui mal faire* (Berinus1, ca 1370, p. 143)

Deux traits majeurs caractérisent l'évolution de ces verbes et locutions verbales. Il s'agit d'une part de la disparition de certaines formes, dès le MF. Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes, *ramembrer* / *remembrer* ('souvenir, rappeler') ne dépasse pas la fin du 14^e s., *loisir* ('être permis') celle du 15^e s., de même que *abellir* ('plaire, être agréable'), tandis que *souvenir* se maintient, dans un registre soutenu, jusqu'au FMod. D'autres formes en revanche ne perdent que certains de leurs emplois impersonnels (tout en conservant leur emplois personnels) : c'est le cas d'*ennuyer* et *fâcher*, qui garderont jusqu'à la fin du 16^e s. la possibilité de se construire sans séquence propositionnelle ou infinitive :

La dame s'en apparceut bien qu'il luy ennuyoit, mais elle pensoit que ce fut pour haste d'aller autre part (VigneullesNouvelles, 1515, p. 97)

Il s'agit d'autre part de l'alternance entre les pronoms *il* et *ce*. Dès l'AF, certaines formes verbales se rencontrent avec les deux pronoms. C'est le cas de *peser*, qui présente, en AF et en MF, une alternance assez régulière, le pronom démonstratif semblant dédié aux constructions dans lesquelles le verbe régit un complément propositionnel (a), tandis que *il* se rencontre plutôt avec des compléments nominaux ou pronominaux (b), même si l'on trouve des exceptions (c) :

- (a) *Certes, ce poise moi mot fort / Que je li doie doner mort.* (BeroulTristan, entre 1165 et 1200, v. 1569-1570)
'Assurément cela me pèse beaucoup que je doive lui donner la mort.'
- (b) *Et Boort dist a Perceval qu'il li poise de ce qu'il n'a .i. brief o le cors qui devisast tout son parenté, et coment ele avoit esté morte.* (Grael, ca 1225, p. 217c)
'Et Bohort dit à Perceval qu'il lui pèse qu'il n'y ait pas avec le corps une lettre qui explique toute la parenté de la demoiselle, comment elle était morte.'
- (c) « *M'amyé, je ne vous puis celer ma folie, dont beaucop il me poise que jamais l'entreprins* » (CentNouvelles, mi-15^e s., p. 77)

L'alternance s'observe aussi pour les verbes et les locutions verbales qui, sans que la construction personnelle soit exclue, entrent préférentiellement dans des constructions impersonnelles. Il en va ainsi de *estre vis* / *avis*. Lorsque la locution régit un complément propositionnel, *ce* est largement minoritaire avec, dans le corpus, seulement 8 occurrences (ex. (a-b) ci-dessous), toutes antérieures à 1200 (l'usage est cependant possible en FMod dans un registre relâché : *ça m'est avis qu'on devrait partir rapidement*), tandis qu'on trouve 70 occurrences de la locution avec *il* (c-e), qui, toutefois, se raréfie dès le 16^e s. et n'est plus attestée, au 17^e s., que chez quelques auteurs (e) :

- (a) *E ço m'est vis que ço est l'ume Deu.* (StAlexis, v. 343)
'Et il me semble que c'est l'homme de Dieu.'
- (b) *Ce m'est avis que ge foloi, / sel voil amer et il n'aint moi* (Eneas2, v. 8173)
'Et il me semble que je fais des folies, si je veux l'aimer et qu'il ne m'aime pas'
- (c) *Il m'est avis que tu m'agueites, / Si me viax a parole prandre.* (TroyesYvain, v. 1702-1703)
'Il me semble que tu me tends un piège, tu veux me prendre au mot.'
- (d) *Il m'est avis que li évesques de Lincole i fu nonnés* (FroissartChroniques, fin 14^e s., p. 234)
- (e) *Il m'est avis que dedans ce calme, j'enten d'icy claquer le foüet dont tu chasses vivement tes chevaux* (SorelBerger, 1627, p.193)

Hormis la différence fréquentielle, et la disparition de l'une des deux constructions bien plus tôt que l'autre, l'alternance du pronom n'introduit aucune variation sur les plans syntaxique et sémantique, ce qui laisse de fait indéterminée la nature du sujet lorsqu'il n'est pas exprimé, ce qui est possible jusqu'au 16^e s. :

Item, m'estoit avis, que j'entendois la voix de plusieurs vierges, qui gardoyent leurs troupeaux. (PalissyRecepte, 1563, p. 167)

Sembler connaît une évolution tout à fait analogue à celle de *estre vis / avis*. Lorsque le verbe régit un complément propositionnel, *ce* est rarissime : le corpus n'en offre que 3 occurrences, au 13^e s. (a), auxquelles il faut ajouter 6 exemples, tous antérieurs à 1500, de constructions « *sembler* + attribut + infinitif / proposition » (b) :

- (a) *Ce me samble qu'il vos done mout bon conseil. (RenartDole, 1210 ou 1228, v. 5296)*
 (b) *Ce me semble horreur de parler d'ung tel mariage (CommynesMémoires8, fin 15^e s., p. 136)*

La présence de *il* est en revanche attestée de manière continue dès le début du 13^e s. :

« *Diex, il me samble / Que tu dou tout m'as oublïee. (CoinciMiracles3, 1218-1227, p. 341, v. 972-973)*
 '« Dieu, il me semble que tu m'as complètement oubliée. »'

La situation est différente lorsque ces deux verbes / locutions verbales prennent place dans une incidente : avec *estre (a)vis, ço / ce* est utilisé de manière quasi exclusive jusqu'à la fin du 14^e s. (ex. (a) ci-dessous), avant de sortir de l'usage. Le démonstratif domine largement aussi avec *sembler* (b), et ce jusqu'au 16^e s., restant attesté jusqu'à la fin du 19^e s. (c). L'usage de *il* avec *estre (a)vis* est marginal (3 occ. contre 130 pour *ce / ço* dans le corpus intégral), et, au moins dans le corpus, il prend place dans ce qu'il est plus juste de considérer comme une subordonnée (d-e), contexte syntaxique qui prévaut aussi pour *sembler* jusqu'au 19^e s., l'incidente à proprement parler n'apparaissant qu'à partir du milieu du 19^e s., *il me / te / lui... semble* (f) alternant avec *me / te / lui semble-t-il* (g). L'incidente en *il* avec *estre (a)vis* ne s'est en revanche pas développée :

- (a) *mais ce m'est vis, nan avrai rien / qui me face confort ne bien. (Eneas1, v. 1745-1746)*
 'Mais, il me semble, je n'en aurai rien qui m'apporte réconfort ou bien.'
 (b) *Chevalier furent fait ensemble / En Armoriche, ço me semble. (WaceBrut2, mi-12^e s., v. 14021-14022)*
 'Ils furent faits chevaliers ensemble, en Armorique me semble-t-il.'
 (c) *Tout homme sans parti pris, ayant les pièces authentiques en mains, aurait vite fait, ce me semble, de se faire une conviction là-dessus. (ClémenceaulNiquité, 1899, p. 46)*
 (d) *Si te souffise ata(n)t, car bien et bel, si qu'il m'est vis, me suis acquitee de mon office en parfaisant les haulx combles de ta Cité (PizanCité, 1404-1405, p. 374r^o)*
 (e) *laquelle unction ledit prebtre appourta à celle femme quant il veit qu'il en estoit temps, comme il luy sembloit. (VigneullesNouvelles, 1515, p. 263)*
 (f) *jamais, il me semble, les effets de l'automne n'ont été aussi beaux que cette année. (GoncourtJournal2, 1870, p. 679)*
 (g) *Cela vaut la peine, me semble-t-il. (FournierCorrespondance, 1905-1914, p. 112)*

Il convient de noter que, dans les incidentes, la valeur sémantique du démonstratif, et même celle de *il*, présente une dimension anaphorique ou cataphorique, et donc référentielle, et diffère de ce fait en partie de la valeur que ces deux pronoms revêtent dans les constructions proprement impersonnelles.

L'exemple de la locution *estre droit* illustre bien la variation à l'œuvre pour certaines formes verbales : dans un même texte (*MeunRose*, 1269-1278) la locution est ainsi attestée avec *il* (ex. (a) ci-dessous), avec *ce* (b), et sans sujet exprimé (c), sans qu'aucune nuance syntaxique ou sémantique ne soit perceptible :

- (a) *Si vos requier, sire Appius, / que vos me delivrez ma serve, / car il est droiz qu'ele me serve, / non pas celui qui l'a norrie* (*MeunRose1*, v. 5578-5581)
 'Je vous requiers, Seigneur Appius, et que vous rendiez mon esclave, car il est légitime qu'elle me serve, et non pas celui qui l'a élevée'
- (b) *Por ce n'est droiz que conte face / ne de son cors ne de sa face, / qui tant est avenant et bele* (*MeunRose2*, v. 16209-16211)
 'Pour cela il n'est pas légitime que je rende compte de son corps et de son visage, qui est si avenant et si beau'
- (c) *et qu'el nou fet for por chacier / celui don el veust estre estrange, / car bien est droiz qu'el s'en estrange* (*MeunRose2*, v. 14184-14186)
 'et qu'elle n'agit ainsi que pour chasser celui dont elle veut se séparer, car [il] est bien légitime qu'elle s'en éloigne'

Au fil des siècles l'expression du sujet s'est systématisée, mais la variation entre *il* et *ce* (qui commence, devant initiale consonantique, à céder la place à *cela* dès le milieu du 14^e s., en alternance avec *ça*, dans un registre peu soutenu, à partir du milieu du 17^e s. ; ➔ 30.4) perdure, que le complément soit infini ou propositionnel. Pour certains verbes, à partir du 17^e s., le démonstratif *cela* / *ça* commence à détrôner le pronom impersonnel, mais le mouvement reste lent, et l'alternance persiste encore parfois au début du 20^e s. :

Les causes de mon échec. Je viens de les dire à Lhote, et il m'ennuie de les répéter, tant cela est déjà loin de moi. (*FournierCorrespondance*, 1905-1914, p. 158)
Je vais beaucoup mieux, mais comme tout est beau sauf la Suisse, ça m'ennuie bien de partir. (*FournierCorrespondance*, p. 229)

Pour certains verbes, et surtout certaines locutions verbales en *être*, l'alternance s'est en revanche maintenue, avec parfois une différence de registre, comme c'est le cas pour *plaire*, *convenir*, *réjouir*, ... pour lesquels l'usage de *il* dénote un style très soutenu (*Il me plaît que ce jeune homme [...] ait écrit à la femme qu'il aimait*, *GreenJournal5*, p. 156, que l'on opposera à : *Ça me plaît que vous trouviez ça neuf*, *SartreLettres1*, p. 485). Mais pour d'autres, il est difficile de déceler une telle nuance (hormis lorsque *ça*, familier, est utilisé pour *cela*) : *il / c'est raisonnable / étonnant / dangereux / triste, normal / possible... que / de + infinitif*. Sémantiquement, les deux constructions sont analogues, mais certains tests (voir Creissels 2018) permettent de déceler des différences syntaxiques, en particulier le fait que, avec le pronom démonstratif, la séquence impersonnelle peut se trouver en position détachée à gauche : *C'est surprenant que Jean ne soit pas encore arrivé / Que Jean ne soit pas encore arrivé, c'est surprenant* (exemples empruntés à Creissels 2018), ce qui est impossible avec *il*. On notera aussi la possibilité d'introduire une séquence nominale (*c'est surprenant sa réaction*), ce qui, là aussi, est impossible avec *il* (* *il est surprenant sa réaction*). Ces éléments conduisent à considérer le pronom démonstratif comme un sujet annonçant par cataphore un constituant détaché à droite, ce qui n'est pas le cas de *il*. Il semble légitime d'étendre cette analyse aux états les plus anciens de la langue.

b. Les verbes acceptant une séquence nominale

La littérature sur ces constructions (*il arrive trois hommes / il travaille beaucoup d'étudiants dans ce restaurant*) est abondante pour les états de langue moderne, en particulier dans une

perspective typologique (voir entre autres Martin 1970, Perlmutter 1978, Hériau 1980, Cummins 2000, Lambrecht 2000, Legendre et Sorace 2003, Creissels 2007, 2018, Malchukov et Siewierska 2011), avec en particulier des discussions sur les verbes susceptibles d’entrer dans une construction impersonnelle, typiquement les verbes intransitifs, qu’ils soient inaccusatifs, se conjuguant avec l’auxiliaire *être* et présentant un aspect télique (*arriver, survenir, naître, partir, sortir, ...*) ou inergatifs, se conjuguant avec l’auxiliaire *avoir* et présentant un aspect non télique (*exister, régner, courir, briller, travailler...*), catégorie qui inclut des verbes transitifs construits sans objet (*manger*). La liste des verbes concernés s’avère ainsi assez longue, et ne se limite nullement aux verbes d’existence et de survenance (ou leur négation), sous réserve, pour bon nombre de verbes, que soit présent un complément locatif : **il mange beaucoup d’ouvriers / il mange beaucoup d’ouvriers dans ce restaurant bon marché*. On s’attachera dans les lignes qui suivent à souligner les aspects majeurs de l’évolution de ces constructions. Le premier point notable est que les trois types de construction du FMod sont attestés dès l’AF, mais restent néanmoins rares, en particulier pour ce qui concerne les verbes inergatifs :

- (a) *Car je sai bien qu’il en morra assez* < beaucoup > *en ceste queste* (*Graal*, ca 1225, p. 196d)
Or a trois jors qu’il m’avint une grande malaventure (*Aucassin*, fin 12^e-déb. 13^e s., p. 26)
 ‘Il y a trois jours qu’il m’advint une grande mésaventure’
- (b) *Il i corurent set roi et quinze duc* (*Couronnement de Louis*, mi-12^e s., v. 631)
 ‘Il y courut sept rois et quinze ducs’
- (c) *De Cornouaille du pais De Morrois erent si eschis / Qu’il n’i osout un sol entrer.* (*Beroul-Tristan*, entre 1165 et 1200, v. 1662-1663)
 ‘Les Cornouaillais se méfiaient tant du Morrois que nul n’osait y entrer.’
En cel pré avoit un rastelier ou il manjoient cent et cinquante toriaus (*Graal*, p. 195c)
 ‘il y avait dans ce pré un ratelier où mangeaient cent cinquante taureaux’

Cette relative rareté est en partie due à la difficile interprétation, comme impersonnelles ou comme personnelles, de certaines constructions, situation qui résulte de trois faits étroitement corrélés jusqu’au MF : il s’agit de l’optionnalité de l’expression de *il* dans les constructions impersonnelles et de la liberté positionnelle du sujet, deux facteurs qui, en eux-mêmes, ne devraient pas brouiller l’interprétation... si la déclinaison nominale était fiable. Mais, dès l’AF, les cas de « désaccord » ne sont pas rares, ce qui, conjugué aux deux faits précédemment mentionnés, rend souvent ambigu le caractère impersonnel ou non de certaines constructions. La question de l’accord est développée en 35.5, et seuls les traits majeurs – et pertinents pour le présent propos – sont ici évoqués. En l’absence de *il*, la présence d’un GN au cas sujet incite à considérer la construction comme personnelle (ex. (a) ci-dessous), tandis qu’un GN au cas régime invite au contraire à y voir une construction impersonnelle (b). Mais il arrive que soient présents des indices contradictoires, comme en (c) avec un GN au cas sujet pluriel et un verbe au singulier, situation qui s’observe d’ailleurs aussi lorsque *il* est exprimé et que la séquence impersonnelle est au cas sujet (d) :

- (a) *Cum lur avient li granz busuinz, / A ses fetheilz Deus n’est luinz* (*BenedeitBrendan*, déb. 12^e s., p. 36, v. 241)
 ‘Lorsque leur advient le plus grand besoin (= lorsqu’ils sont dans le plus grand besoin), Dieu est toujours prêt à aider ses fidèles’
- (b) *ne remaint table ne relief, / n’aions par faim pris de rechief.* (*Eneas1*, ca 1155, v. 3049-3050)
 ‘Il ne reste table ni relief, dont par faim, nous ne nous soyons à nouveau servis.’

- (c) *As premerains cols i fu mort / andui li frere aneslopas (Eneas1, v. 5554-5555)*
 ‘il y mourut les deux freres sur la champ’
- (d) *Et veez vos celui qui porte / An son escu pointe une porte, / Si sanble qu’il s’an isse uns cers ? (Ch. de Troyes, Charrette, ca 1180, v. 5799-5801)*
 ‘Et voyez-vous celui qui porte sur son son écu une porte peinte, et il semble qu’il en sorte un cerf ?’

La cooccurrence du pronom *il* avec une séquence interprétable comme le sujet du verbe (accord entre le verbe et le GN) se rencontre encore en MF (e), et même, bien que très rarement, au 16^e s. (f) :

- (e) *Mais il est venue une damoiselle, qu’on appelle la damoiselle de Grantfort (BueilJouvencel2, 1461, p. 209)*
- (f) *dont ilz sont mors plus de vingt et deux cens soixante mille et seize personnes depuis huict jours. (Rabelais, Pantagruel, p. 32)*

De tels exemples, en particulier avec la forme *ils / ilz* du pronom, sont susceptibles de mettre en question, pour ainsi dire rétroactivement, l’interprétation impersonnelle de certaines occurrences en AF, période durant laquelle le pronom personnel présente une forme indifférencié *il* au singulier et au pluriel. Il a été proposé (Foulet 1963, Buridant 2000a : §323, Dufresne et Dupuis 2008, 2010) de considérer *il* comme un pronom personnel annonçant le GN, qui serait à considérer comme extraposé. Une telle explication laisse néanmoins inexplicables les cas de GN au féminin, tel que (e). L’interprétation reste de ce fait ouverte, avec, comme possible hypothèse, la présence d’une indétermination, d’une tension (plutôt qu’une confusion) entre les constructions personnelle et impersonnelle, laquelle s’explique par la nature des verbes concernés, des verbes inaccusatifs pour lesquels le sujet de la construction personnelle tend à être considéré, en structure profonde, comme un objet (voir entre autres Perlmutter 1978, Lambrecht 2000, Legendre et Sorace 2003).

Les constructions impersonnelles ici étudiées, c’est-à-dire impliquant un verbe d’existence ou d’apparition, sont rares en AF, et le demeurent encore en MF, contrairement à celles qui ont été étudiées dans les sections précédentes. Cela s’explique par la possibilité qu’exploite largement la langue jusqu’au MF de postposer le sujet au verbe, en particulier lorsque ce dernier dénote l’existence ou la survenance. Ainsi, dans de nombreux textes, les constructions impersonnelles avec un verbe inaccusatif (que *il* soit exprimé ou non) sont rares, alors qu’elles ne le sont pas avec d’autres types de verbes : les locutions verbales (voir 35.3.1.2 ci-dessus), qui n’ont pas de contrepartie personnelle, et les verbes dénotant un procès psychologique (voir 35.3.1.3.a. ci-dessus) pour lesquels la séquence impersonnelle, fréquemment propositionnelle ou infinitive, se prête mal, d’une manière générale, à la fonction de sujet dans une construction personnelle – bien que cela soit possible et attesté. Constructions impersonnelles et constructions personnelles avec sujet postverbal permettent de placer après le verbe l’élément porteur de la charge informationnelle la plus élevée, et éventuellement le plus « lourd » prosodiquement. Tant que la postposition du sujet reste bien vivante, c’est-à-dire jusqu’au MF, elle est préférée à la construction impersonnelle. Il est notable que, dans *Graal*, 40 occurrences du verbe *venir* ont un sujet postverbal (*Et avec aux venoit une damoisele qui tenoit une escuele d’argent en sa main, Graal, p. 216b*), alors que l’on ne trouve qu’une construction impersonnelle (*Car une fame sera encor dom < dont > il vendra < viendra > a home greignor < plus grande > joie, Graal, p. 212c*), les constructions impersonnelles autres étant par ailleurs bien représentées dans ce texte (424 occurrences, en s’en tenant aux seuls cas avec *il* exprimé). L’évolution pour ainsi

dire inverse des constructions personnelles Verbe-Sujet et des constructions impersonnelles s'explique bien pour les verbes inaccusatifs, *a fortiori* si l'on considère, en quittant le terrain strictement informationnel, que le sujet de la construction personnelle peut être interprété, sémantiquement, comme un complément, la position postverbale de ce dernier étant largement privilégiée depuis l'AF, ce que permet de respecter la construction impersonnelle (ainsi que la structure Verbe-Sujet). L'explication est en revanche moins évidente pour les verbes inergatifs, pour lesquels le sujet de la construction personnelle est bel et bien un sujet, quelle que soit la perspective adoptée, et qui présente un caractère plus nettement agentif. La nature des GN, qu'il s'agisse des verbes inergatifs ou inaccusatifs, apporte un éclairage supplémentaire sur ces constructions.

En effet, dès l'AF, comme l'ont montré les exemples présentés plus haut, le GN de la séquence impersonnelle présente le plus souvent un caractère indéfini, qu'il soit introduit par un déterminant indéfini, un quantifieur, un numéral, ou sans déterminant. Il n'est pas exclu de trouver un GN défini (voir l'ex. d'*Eneas* plus haut : *As premerains cols i fu mort / andui li frere aneslopas*), mais cela reste marginal, à moins que le GN ne fasse l'objet d'une détermination intra-syntagmatique, par une relative ou un complément du nom, comme dans l'exemple suivant : *Il luy vint à memoire les parolles que le herault d'Angleterre luy avoit dictes* (*ComynesMémoires4*, p. 39). Dans ce cas, même si le GN est morpho-syntaxiquement défini, il dénote néanmoins un référent généralement non encore introduit dans le discours, inactif, et susceptible de porter une charge informationnelle élevée. Le caractère le plus souvent inactif, et souvent indéfini, des GN s'est maintenu, et systématisé, au fil des siècles :

Ne je ne scey que c'est a dire dont il meurt tant de bonnes gens que c'est grant dommage.
(*QuinzeJoies*, ca 1400, p. 9)
car plusieurs fois pour ce jour avoit cuidez faire son devoir; mais il luy avoit venu tousjours quelque empeschement (*VigneullesNouvelles*, 1515, p. 188).
et dans la surprise sinistre, de ce oui inattendu, sans circonstances atténuantes, il semble qu'il passe un froid de solennité glaciale (*GoncourtJournal2*, 1870, p. 511)

Cette tendance n'est pas aussi nette pour les constructions personnelles Verbe-Sujet. En AF, et même en MF, où la postposition du sujet nominal est encore très fréquente (► 34.1.2.1), les sujets postverbaux peuvent présenter un caractère défini :

car ilec < là > vendra li bons chevaliers au cinquieme jor qu'il avra receu l'ordre de chevalerie. (*Graal*, p. 168a)
quant ilz eurent une piessse regardé, vint ledict cappitaine que < qui > leur dit [...] (*Jehan-Paris*, 1494, p. 68)
Il se fit sacrer [...] et obligea le pape à lui faire serment de fidélité sur le tombeau dans lequel on dit que repose le corps de st Pierre. (*VoltaireEssay*, 1756, p. 99)
Pour que subsiste notre bonheur, il ne faut pas que nous cessions de croire [...] (*Fournier-Correspondance*, 1905-1914, p. 43).

Les similarités sont grandes entre les constructions personnelles à sujet postverbal et les constructions impersonnelles, et les secondes ont permis de concilier répartition de l'information et contrainte croissante sur l'ordre des fonctions syntaxiques. Les exemples qui précèdent montrent toutefois qu'on ne saurait poser une stricte équivalence entre elles, en particulier sur le plan informationnel, l'appréhension du procès étant plus globalisante avec les secondes, et ce depuis les débuts du français.

Les constructions impersonnelles passives et pronominales, qui ont elles aussi une contrepartie personnelle, n'ont pas été abordées ici. On notera simplement ici que les pre-

mières se rencontrent dès les premiers textes (a), tandis que les secondes (b-c) ne se développent pas avant le MF :

- (a) *Il est écrit en l'ancienne geste / Que Carles mandet humes de plusurs teres.* (Roland, v. 3741-3742)
 'Il est écrit dans l'ancienne Geste que Charles manda les hommes de plusieurs terres.'
 (b) *Il se tint peu de choses qui y furent promises.* (Commynes Mémoires 2, p. 141)
 (c) *Il se dit d'avantage, que les Scithes habitans au long de la riviere de Tanais [...] auroient couru, pillé, et saccagé toute la haulte Asie* (Vigenère Décadence, 1577, p.10)

Références bibliographiques :

Buridant 2000a ; Cadiot 1986, 1988 ; Corblin 1990 ; Creissels 2007, 2018 ; Cummins 2000 ; Dufresne et Dupuis 2008, 2010 ; Foulet ³1930 [1919] ; Gougenheim 1984 [1951] ; Hériau 1980 ; Lambrecht 2000 ; Legendre et Sorace 2003 ; Maillard 1988 ; Malchukov et Siewierska 2011 ; Marchello-Nizia ²1997a [1979], 2019 ; Melander 1921 ; Meulleman et Paykin 2018 ; Perlmutter 1978 ; Riegel, Pellat et Rioul 1994 ; Ruwet 1990.

35.3.2 La construction passive

35.3.2.1 Evolution générale

Le développement du passif en français est caractérisé par la combinaison de deux facteurs : il s'agit d'une part du mouvement général qui conduit au remplacement des formes synthétiques du latin par des formes périphrastiques, *je suis aimé* se substituant à *amor*, d'autre part de l'évolution plus particulière – qui est déjà celle du système latin – concernant les participes en *-tus* associés au verbe auxiliaire « être ». Des séquences comme *amatus est* ou *aedificatus est*, qui correspondent à des parfaits, peuvent exprimer l'état résultant dans l'époque présente, *aedificatus est* signifiant en fait : 'il est ayant été construit'. La création, dans le système latin, d'un passif renvoyant sans ambiguïté au passé, avec *amatus fuit*, n'a pu que renforcer la tendance à prendre une valeur d'accompli du présent, *amatus est* prenant la place de *amatur*. Il faut noter que cette nouvelle répartition des formes s'accompagne d'un autre déplacement, qui consiste à donner à la forme composée une valeur d'aspect processif dans le présent : *aedificatus est* correspondant à la fois à 'il est ayant été construit' et à 'il est en train d'être construit', ambiguïté qui se retrouvera dans le système du passif en français. Si le premier facteur constitue le cadre favorable au changement, le deuxième fournit le modèle des formes que le français va développer. La disparition du passif synthétique est toutefois tardive et on peut supposer que ce n'est qu'à partir du 8^e s. que la forme périphrastique l'emporte.

D'une manière générale, le passif, en AF et en MF, se présente dans la parfaite continuité du système de diathèse du latin ; système bipartite, qui oppose un actif et, pour l'expression d'un procès interne, avec ou sans agent extérieur, une forme pronominale doublée par une forme périphrastique *être* + participe passé (p. passé). Le recul du pronominal passif, recul dont un indice parmi d'autres est l'impossibilité, à partir du FPréclass, de la construction avec complément d'agent, conduit à la création d'un système à trois composantes et à ce que l'on peut considérer comme l'autonomisation du passif ; en ce qui concerne les formes composées, trois constructions sont alors distinctes : *avoir* + p. passé pour l'actif, *être* + p. passé pour le réfléchi et les intransitifs, *avoir été* + p. passé pour le passif. Comme le suggère Schauwecker (1966), cette évolution a été relativement lente et l'équilibre qui sera celui du FMod ne se réalise qu'après le MF. Un indice de cette évolution est à recher-